

bimensuel n° 55 : 13 octobre 1999

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

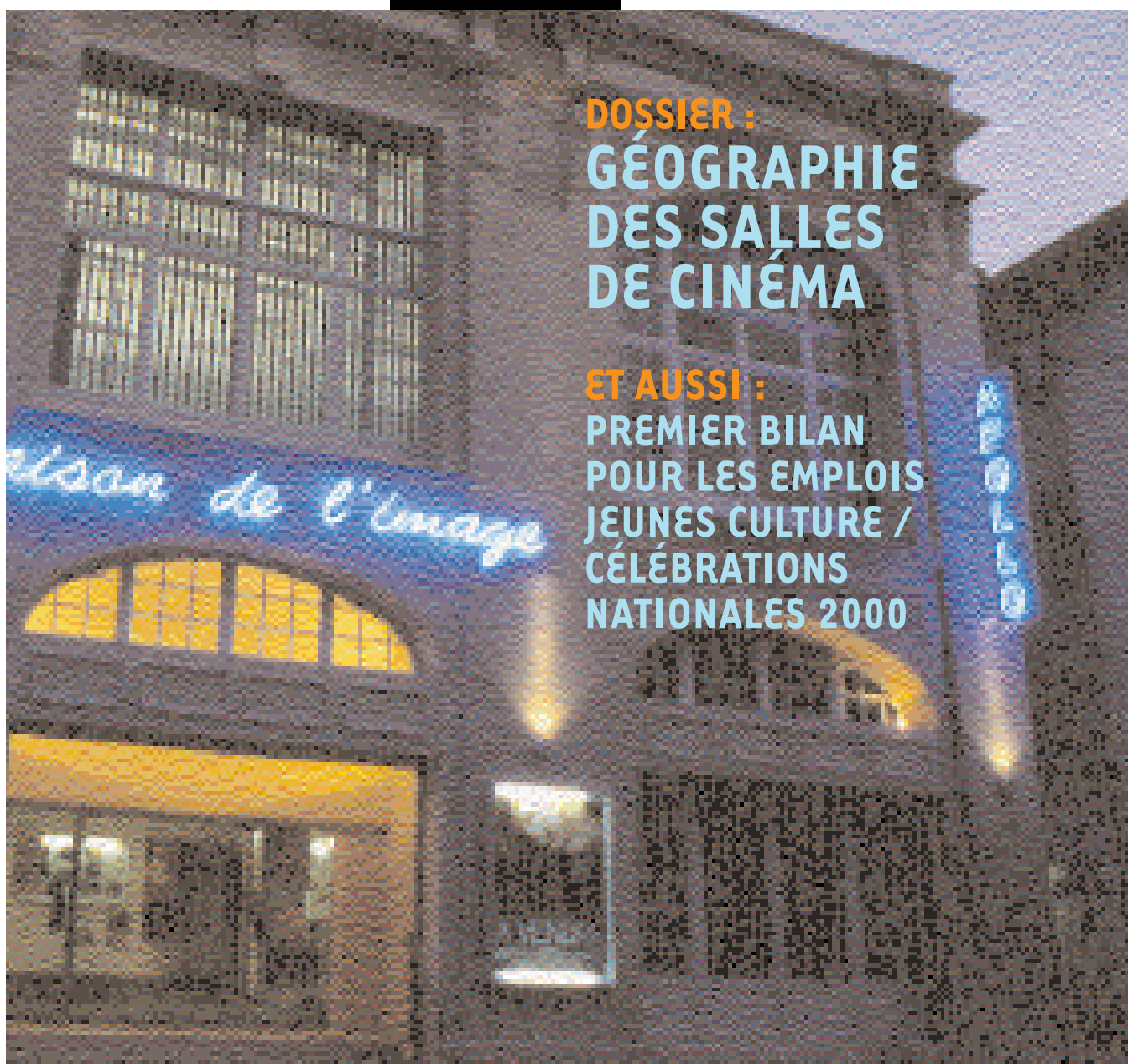
3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Cinéma La maison de l'image. Chateaufort. 98 : ADRC. Photo Gras



DOSSIER :
**GÉOGRAPHIE
DES SALLES
DE CINÉMA**

ET AUSSI :
**PREMIER BILAN
POUR LES EMPLOIS
JEUNES CULTURE /
CÉLÉBRATIONS
NATIONALES 2000**

ISSN 1255 - 6270

sommaire

02/ACTUALITÉ

Les emplois jeunes ont deux ans

Un premier bilan pour la culture

04/

Célébrations nationales

Les anniversaires pour l'an 2000

06/

Internet

Une base de données

sur le développement culturel

07/DOSSIER

Géographie des salles de cinéma

Entre salles de proximité

et multiplexes

11/ACTUALITÉ

Archéologie

Des sites gaulois

et gallo-romains exceptionnels

mis à jour à Roissy

12/

Les 40 ans du ministère

de la culture

La délégation aux arts plastiques

15/

Photographie

Le Maroc, entre interdit

et sensualité

16/PORTRAIT

Alain Fleischer

Directeur du Fresnoy,

il nous parle de cette école

d'art atypique

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95. Avec la participation de Marianne Chandernagor. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, René Bouvet, Anne Debailleux, Robert Fahr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Martine Lehmanns, Laurent Maillaud, Catherine Merliot, Jean-Marc Richet. Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

LES EMPLOIS JEUNES ONT DEUX ANS

Un premier bilan pour la culture

SONT CONCERNÉS PAR LE PROGRAMME EMPLOIS JEUNES

Employeurs

Régions, départements, communes et groupements de communes, autres personnes morales de droit public (établissements publics nationaux et locaux), organismes privés à but non lucratif (associations, fondations, comités d'entreprise...), personnes morales chargées de la gestion d'un service public (sous certaines conditions).

Pour tout renseignement

Les employeurs doivent prendre contact avec leur préfecture de département ou la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle afin de constituer un dossier. Aide et assistance technique peuvent être accordées. La DRAC apporte son concours dans le déroulement des démarches.

Jeunes

De 18 à moins de 26 ans sans emploi, inscrits comme demandeurs d'emploi ou non ; de 26 à moins de 30 ans, sans emploi, n'ayant jamais ou peu travaillé depuis la fin de leur scolarité. Contacter l'ANPE, la permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ou la mission locale la plus proche de son domicile.

UN COLLOQUE SUR LES EMPLOIS JEUNES

10 et 11 décembre 1999

A l'initiative du ministère de l'emploi et de la solidarité, un forum doit se tenir à Lille, avec l'ensemble des acteurs concernés par le programme *nouveaux services - emplois jeunes*.

Deux ans après la promulgation de la loi Aubry, et alors que vient d'être signé par Catherine Trautmann un sixième accord cadre, un premier bilan montre bien le rôle important que peuvent jouer les emplois jeunes dans le domaine de la culture.

Le programme *nouveaux services - emplois jeunes* mis en place par la loi Aubry du 16 octobre 1997 vise à « promouvoir le développement d'activités créatrices d'emplois pour les jeunes répondant à des besoins émergents et non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale ».

Le domaine culturel est l'un des secteurs retenus pour le développement de ce programme.

Catherine Trautmann a souhaité l'utiliser pour favoriser l'accès à la culture.

Le rapport de Bernard Poignant, demandé par la ministre, a permis d'identifier cinq domaines pour lesquels le dispositif devait s'appliquer de manière prioritaire : la médiation, l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles en amateur, la mutualisation des moyens, la valorisation du patrimoine, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

ETAT / COLLECTIVITÉS LOCALES, TOUS LES ACTEURS SONT MOBILISÉS

Dans le secteur culturel, à la différence de l'éducation nationale et de la police, les emplois-jeunes ne sont pas créés par l'Etat, mais par les collectivités territoriales, les autres personnes morales de droit public (établissements publics notamment) et les organismes de droit privé à but non lucratif (associations, fondations, comités d'entreprise...)

La délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) représente le ministère au sein des différentes instances interministérielles créées pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif. Les ministères concernés étudient notamment les questions de professionnalisation et de pérennisation des emplois. Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours avec les organisations pro-

fessionnelles pour dégager des moyens spécifiques pour la formation des jeunes.

Enfin, les ministères de la culture et de la communication et de la jeunesse et des sports étudient l'adéquation entre les services proposés et les attentes dans le domaine de la médiation culturelle et artistique (médiateur du livre, du cinéma, de la musique...), qui représente près de 60% des emplois jeunes créés dans le secteur de la culture.

Les préfets sont chargés de l'instruction des dossiers. Ils s'appuient sur les délégations départementales du travail et de l'emploi, et sur les services déconcentrés des différentes administrations.

Les DRAC jouent un rôle primordial pour donner un avis technique sur les projets, pour sensibiliser les autres administrations aux priorités du ministère de la culture, et pour apporter une assistance technique aux porteurs de projets.

DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS

Entre octobre 1997 et août 1999, 11 233 emplois-jeunes ont été créés dans le secteur de la culture (données CNASEA), sur un total de 102 295 emplois (hors dispositif spécifique à l'éducation nationale et au ministère de l'intérieur), soit environ 11% des emplois créés, ce qui place la culture au 3^e rang des secteurs employeurs.

Ces chiffres ne tiennent pas compte d'embauches recensées dans d'autres secteurs, notamment ceux du tourisme et de l'environnement, dont le profil culturel est souvent indéniable.

Ce sont majoritairement les associations qui créent les emplois. Les villes arrivent en deuxième position.

Dans certains départements (Finistère, Charente, Mayenne, Yvelines, Ardèche...) le pourcentage d'emplois créés dans le domaine culturel dépasse 15% ; dans d'autres départements (Seine-Saint-Denis, Eure-et-Loir, Corse du Sud), il ne franchit pas la barre des 5%. Les causes de ces disparités sont diverses : plus forte fragilité ou, au contraire, saturation du secteur culturel, dynamisme associatif, plus ou moins grande volonté des collectivités territoriales d'appuyer ce dispositif...

DES EMPLOIS VARIÉS

Les emplois créés sont de trois types :

>> **des fonctions innovantes, liées essentiellement à l'utilisation des nouvelles technologies** : moniteur multimédia en bibliothèque municipale, chargé de la mise en place de dossiers électronique pour la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement du territoire, animateur de site web...

>> **des fonctions de médiation culturelle** : pour les musiques actuelles, la valorisation du patrimoine, le tourisme culturel, le développement de la lecture. Des fonctions d'agent d'accompagnement

culturel se créent actuellement dans des villes de la région parisienne pour favoriser le développement des pratiques artistiques et culturelles ;

>> **des fonctions de développement d'une structure ou d'un site** (notamment dans le cadre du patrimoine rural) avec un souci de développement local, économique et touristique.

Par ailleurs, un certain nombre d'associations utilisent ce dispositif pour consolider leur structure et organiser des mises en réseau. Ceci vaut, notamment dans le domaine de la pratique amateur, pour les petites compagnies théâtrales et les groupes musicaux de toutes tendances (musiques actuelles, fanfares...).

Le niveau de recrutement pour les besoins des domaines culturels semble plus élevé que dans les autres secteurs (bac+2 en moyenne). Les postes s'y rattachant requièrent des profils déjà spécialisés et, par conséquent, des besoins en formation très spécifiques.

L'OBJECTIF RESTE LA PERENNISATION DES EMPLOIS-JEUNES

Ces emplois bénéficient durant cinq ans d'une aide forfaitaire de l'Etat (ministère de l'emploi et de la solidarité) égale à 80% du SMIC. Des départements ou des communes accompagnent parfois cet effort pour couvrir une autre partie du financement. La plupart des régions s'impliquent pour le financement de formations adaptées à ces nouveaux enjeux.

L'objectif reste toutefois la pérennisation de ces emplois, au-delà de ces aides, c'est-à-dire après les cinq premières années. Elle suppose que les structures qui portent ces emplois puissent générer de nouvelles ressources, susceptibles à terme d'autofinancer les emplois créés.

LES ACCORDS CADRES NOUVEAUX SERVICES - EMPLOIS JEUNES

Le 23 septembre dernier, le ministère de la culture et de la communication et les organisations professionnelles représentant les radios associatives ont signé un accord cadre pour favoriser la création d'emplois jeunes.

Les radios associatives non commerciales, qui ont notamment pour mission la communication sociale de proximité, sont des outils de développement local et d'expression collective au service des acteurs locaux et plus particulièrement des jeunes et des publics défavorisés.

Les accords cadres, signés jusqu'à présent, représentent une capacité

de 2300 emplois sur trois ans. En sont signataires :

>> la Fédération des écomusées et musées de société (16 février 1998)

>> les Fédérations et Confédérations d'associations encadrant la pratique amateur dans les champs de la musique et de la danse (15 octobre 1998)

>> la Coopération du travail volontaire des jeunes (30 novembre 1998)

>> l'Association des ludothèques françaises (30 novembre 1998)

>> la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (30 novembre 1998)

CÉLÉBRATIONS NATIONALES

Les anniversaires pour l'an 2000

En installant le 3 février dernier le Haut comité des célébrations nationales, Catherine Trautmann lui avait demandé de distinguer, parmi les anniversaires susceptibles d'être célébrés chaque année, les événements et les personnages qui paraissent mériter d'être particulièrement mis en valeur voire tirés de l'oubli, de rechercher une diversification des sujets de célébrations en ne s'attachant pas seulement pas seulement aux hommes et événements mais aussi aux œuvres significatives d'une époque ou d'un courant de pensée, et d'ouvrir une réflexion sur la dimension, internationales - et d'abord européenne - des célébrations. Sur proposition de ce Haut Comité, la ministre a retenu pour l'an 2000 vingt et une célébrations considérées comme particulièrement importantes.



Sceptre de Charles V
1365. Photo RMN.
Gérard Blot

D'autres événements ont également été inscrits parmi les célébrations nationales. La liste complète peut être obtenue en s'adressant à la :

Direction des archives de France

Délégation aux célébrations nationales
56, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris

Téléphone : 01.40.27.62.01

Site internet du ministère :

<http://www.culture.fr>

rubrique Événements culturels



R. Desnos par C. Cahun. Coll particulière

VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONS

800

- Couronnement impérial de Charlemagne

1800

- Début des travaux préparatoires du Code civil
- Création du corps préfectoral
- Établissement de la Banque de France

1900

Paris en 1900

- Exposition universelle
- Banquet des maires de France aux Tuileries
- Inauguration du Grand Palais, du Petit Palais et du pont Alexandre III
- Ouverture de la gare d'Orsay
- Inauguration de la première ligne de métro Vincennes-Maillot
- Deuxièmes Jeux Olympiques

1950

- Lancement du Plan Schuman pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.)

LITTÉRATURE

1650

- Mort de René Descartes

1850

- Naissance de Guy de Maupassant

1900

- Naissance de Robert Desnos
- Naissance de Jacques Prévert
- Naissance d'Antoine de Saint-Exupéry

ARTS

1300

- Naissance du musicien Guillaume de Machaut

1600

- Naissance du peintre Claude Gellée, dit le Lorrain

1700

- Mort de l'architecte paysagiste André Le Nôtre

1750

- Mort du musicien Jean Sébastien Bach

1900

- Naissance du cinéaste Luis Bunuel

1950

- Consécration de l'église Notre-Dame-de-Toutes-Grâces d'Assy (Haute-Savoie) (édifiée par Maurice Novarina et décorée par Bazaine, Bonnard, Braque, Chagall, Léger, Lurçat, Matisse, Germain, Richier, Rouault,...)

SCIENCES ET TECHNIQUES

1450

- Gutenberg installe un atelier d'imprimerie à Mayence

1800

- Volta invente la pile électrique

1850

- Mort du physicien Louis-Joseph Gay-Lussac

1900

- Naissance du physicien Frédéric Joliot-Curie

EXPOSITION

Le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII

Jusqu'au 31 décembre 1999

Cette exposition-dossier organisée à l'Hôtel de Soubise à Paris, s'articule autour de deux documents qui « incarnent » le coup d'Etat qui a mis fin au Directoire, le 11 novembre 1799 : la proclamation du 18 brumaire qui invite les Conseils à se rendre à Saint-Cloud et celle du 19 dans laquelle Bonaparte fait à ses soldats le récit des événements de la veille. Les documents et gravures illustrent les origines politiques du complot, les motivations souvent contradictoires de ses acteurs et son déroulement parfois hasardeux.

Deux conférences sur le 18 brumaire sont organisées le 29 octobre et le 8 décembre.

Renseignements : centre historique des archives nationales, hôtel de Soubise
60 rue des Francs Bourgeois
75003 Paris
Téléphone : 01.40.27.60.00

SALON DU LIVRE DE CINÉMA

23 et 24 octobre 1999 à Paris

Un salon ouvert à toutes les formes d'activités éditoriales françaises et étrangères : plus de 100 éditeurs de revues de cinéma européens sont invités. Des personnalités du cinéma participeront à des signatures, des rencontres, des débats. Des ateliers seront également organisés pour le jeune public. Salon organisé par la Cinémathèque française dans les locaux de l'École nationale supérieure des beaux-arts, 14 rue Bonaparte, 75006 Paris.

Renseignements :
Cinémathèque française, 01.53.74.58.
Internet : www.cinematheque.tm.fr

PUBLICATION

Le guide de la danse en Europe

Ce guide offre un panorama complet de l'activité chorégraphique dans les pays de l'Union européenne. Pour chaque pays, il propose un rapide historique retraçant l'évolution de la danse, un bilan de la politique culturelle, un état des lieux des formations disponibles, et enfin, les adresses

des compagnies, des festivals et écoles, mais aussi des éditeurs spécialisés et des revues consacrées à la danse.

560 pages, 200 francs
Renseignements :
Cité de la musique
service commercial
221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.
Téléphone : 01.44.84.47.04

FESTIVAL

Francophonie au féminin

Jusqu'au 30 novembre 1999

Le Théâtre international de langue française propose un grand festival autour de l'écriture féminine. A travers des lectures, des soirées poétiques et des spectacles, le TILF invite à découvrir les textes de la malgache Charlotte Rafenomanjato, de la belge Amélie Nothomb, de la libanaise Hoda Adib... et de bien d'autres écrivains qui soulignent la diversité des auteurs francophones.

TILF, Parc de la Villette
221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.
Réservations : 01.40.03.93.95

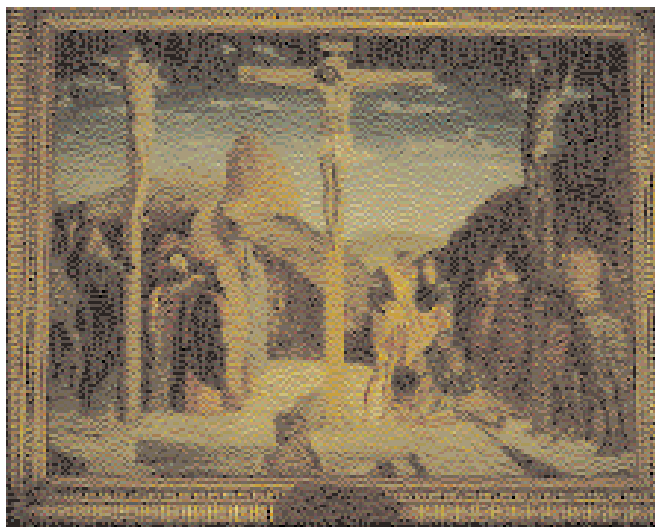
EXPOSITION

Voyage à travers la voix

Organisée par la Cité de la musique, cette exposition explore les multiples liens unissant texte et musique. Elle permet au public de découvrir concrètement les différentes facettes du phénomène vocal. Les 9 espaces qui composent cet itinéraire font appel à la collaboration de scientifiques et de personnalités du monde artistique, dont les propos seront complétés par une série de documents audiovisuels et musicaux.

Cette exposition circulera en région après sa clôture à Paris.

Renseignements :
cité de la musique, 01.44.84.44.84



Edgar Degas (1834-1917). Le calvaire, d'après Mantegna, vers 1861.
Don de la compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger, 1939

LE 19^E SIÈCLE AU MUSÉE DE TOURS

A l'occasion de la publication du premier tome de son catalogue raisonné des peintures, le musée des beaux-arts de Tours présente une quarantaine d'œuvres jusqu'alors conservées en réserve.

La peinture du XIX^e siècle est particulièrement bien représentée dans les collections des musées de Tours (musée des beaux-arts et château-musée d'Azay-le-Ferron). Mais si un certain nombre d'œuvres-phares dues à Delacroix, Chassériau, Degas, Cazin, Monet... sont en permanence présentées, de très nombreuses autres - la collection du XIX^e siècle comprend, au total, plus de 600 œuvres - restent, faute de place, conservées en réserve. C'est la raison pour laquelle le musée a décidé - à l'occasion de la publication du premier tome du catalogue raisonné des peintures - de sélectionner une quarantaine d'œuvres parmi celles conservées en réserve, de les restaurer pour la plupart, et de les présenter au public.

Ces œuvres sont présentées suivant une approche thématique (peinture d'histoire, peinture religieuse, portraits, scènes de genre, natures mortes, décorations, paysages...), plutôt que chronologique. Approche qui permet d'enrichir notre vision de la peinture de ce siècle... et de découvrir, aux côtés de Delacroix ou de Degas, des peintres moins connus, comme Jules-Elie Delaunay, Antonio de La Gandara ou Alexandre Millin du Perreux...

20 novembre 1999 >> 27 mars 2000

19^e siècles. Musée des beaux-arts de Tours, 18, place François Sicard - Tours.

UNE VASTE OPÉRATION DE RESTAURATION

En raison de leur maintien en réserve pendant de nombreuses années, la plupart des œuvres choisies nécessitaient des restaurations, dont certaines importantes. C'est donc une vaste opération de restauration - aussi bien des peintures que des encadrements - qui a dû être engagée pour préparer l'exposition.

La restauration des tableaux a été parrainée par des entreprises, des associations, et aussi des particuliers, qui ont été nombreux à souhaiter s'associer au musée pour valoriser cet exceptionnel patrimoine. Dix-sept tableaux - dont certains de très grand format - ont été au total restaurés... et c'est devant les yeux du public que la restauration s'est effectuée, permettant de redécouvrir progressivement, dans toute leur fraîcheur, des œuvres qui avaient souffert du passage du temps.

EXPOSITION**Passeurs de linge : trousseaux et familles****Jusqu'au 17 janvier 2000**

Que faire du linge qui demeure ? Que garder ? Que jeter ? Que donner ? Et à qui donner ? A ses enfants, bien sûr... Mais s'ils n'en veulent pas ?

L'exposition *Passeurs de linge : trousseaux et familles* présente, en plus de cent pièces, les principaux modes de circulation et de transmission du linge hier et aujourd'hui. Trois vêtements - représentant les trois âges de la vie - structurent l'exposition : la robe de baptême, la robe de mariée, la robe de deuil... et mettent en lumière divers modes de transmission du linge.

Passeurs de linge : trousseaux et familles. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi - 75116 Paris.



Lingerie, Harpers bazar. Photographie de François Kollar, 1937

PUBLICATION**Artisans et patrimoine mis à l'honneur par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites**

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites édite une collection de monographies *Le monument et ses artisans* qui se fait l'écho d'une manifestation qui se déroule chaque année dans les monuments nationaux où artisans et restaurateurs font découvrir au grand public leur métiers. Deux

numéros viennent de paraître *Seliers, charrons et carrossiers* d'une part et l'un des métiers les plus anciens, celui de forgeron, dans *L'art de la ferronnerie* d'autre part.

Renseignements : Caisse nationale des monuments historiques et des sites. Editions du patrimoine 01.44.61.21.50

CÉDÉROM**La galerie nationale du jeu de paume récompensée**

Le cédérom *Marie-Jo Lafontaine*, créé par la galerie nationale du jeu de paume à l'occasion de l'exposition de l'artiste, a obtenu le premier prix au festival audiovisuel international musées et patrimoine.

Ce cédérom présente l'ensemble des installations vidéos réalisées par Marie-Jo Lafontaine entre 1977 et 1999 et de nombreuses informations sur ses autres travaux, une chronologie générale illustrée, des reconstitutions multi-écrans, ainsi que des entretiens inédits, des propositions thématiques et des fiches techniques.

Co-édition Galerie nationale du jeu de paume/Réunion des musées nationaux. 249 francs
Renseignements : 01.47.03.12.36

PUBLICATION**Deux Itinéraires du patrimoine en Poitou-Charentes**

Le premier est consacré aux hôtels de ville de Poitou-Charentes : une promenade à travers les hôtels de ville des 14 chefs-lieux d'arrondissement de la région permet de découvrir l'intérêt de ces lieux de mémoire et de citoyenneté.

Le deuxième raconte l'histoire de l'église de Sainte-Fraigne en Charente dont la notoriété actuelle repose sur le décor dont l'a parée entre 1944 et 1952 Louis Mazetier. Cet artiste, aujourd'hui oublié, était considéré, dans les années 30, comme l'un des meilleurs créateurs français d'art religieux.

Coll. Itinéraires du patrimoine.
Hôtels de ville de Poitou-Charentes, 49 francs
L'église de Saint-Fraigne et ses peintures murales, 39 francs

Internet

UNE BASE DE DONNÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la culture et de la communication met en ligne une base de données qui porte sur les actions menées dans le domaine du développement culturel.

Intitulée *Le développement culturel en actions*, cette base de données vise à faciliter la circulation et l'échange d'informations sur les actions soutenues et accompagnées par les directions régionales des affaires culturelles, les directions sectorielles et la délégation au développement et à l'action territoriale, dans les différentes thématiques du développement culturel : l'éducation artistique, la politique de la ville, la pratique amateur, l'action culturelle en milieu rural...

Deux types d'actions

Elle recense deux types d'actions : des actions confirmées ayant fait la preuve de leur efficacité et de leur pertinence et des actions considérées comme innovantes et exemplaires. Dans les deux cas, la présentation apporte des éléments nouveaux dans la réflexion sur le développement culturel et ses évolutions, par leur façon d'aborder le territoire dans lequel elles s'inscrivent, par leur manière de s'adresser à des groupes de personnes spécifiques, par les nouvelles pratiques qu'inventent les professionnels de la culture pour diversifier les propositions faites aux populations, et par la mise en place de formes nouvelles d'organisation des pouvoirs publics.

Cette base est appelée à évoluer et à s'enrichir en permanence. Les actions présentées couvrent une période de 3 ans (1997 à 1999). A titre d'exemples, on peut citer les informations disponibles sur l'association *Perspectives* qui organise le festival et les rencontres de Germ-Louron ou encore les actions relatives au jumelage entre la cité de la musique et le centre hospitalier universitaire Robert Debré à Paris...

Au 1^{er} juillet 1999, elle comporte une centaine de fiches couvrant la quasi totalité des régions et l'ensemble des thématiques du développement culturel.

Base réalisée avec l'assistance technique du département de l'organisation et des systèmes d'information (Dosi) du ministère de la culture et de la communication.

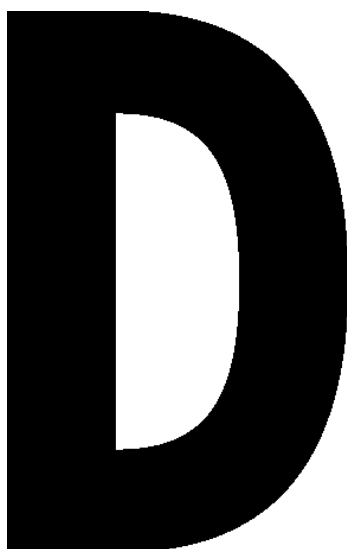
<http://www.culture.gouv.fr>

rubrique : bases de données-documentation : politique culturelle.

Renseignements et suggestions :

Annie Deshayes, 01.40.15.78.35.

Mél : ressources.ddat@culture.fr



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

GÉOGRAPHIE DES SALLES DE CINÉMA

ENTRE SALLES DE PROXIMITÉ ET MULTIPLEXES

Alors que les statistiques sur l'exploitation cinématographique en 1998 viennent d'être rendues publiques, on constate des évolutions sur le plan de la « géographie du cinéma » : l'élément principal est, bien sûr, le rôle déterminant des multiplexes dans le parc cinématographique français. Le congrès des exploitants de salles de cinéma, qui s'est tenu à Deauville du 20 au 28 septembre derniers, a été l'occasion pour Catherine Trautmann de faire le point sur différents chantiers : la question de l'implantation des multiplexes, celle des aides apportées aux salles de proximité et enfin sur le renforcement de la distribution des films français.

LA QUESTION DES MULTIPLEXES ET DES AIDES À UNE EXPLOITATION DE PROXIMITÉ



La lettre, un film de Manoel de Oliveira avec Chiara Mastroianni. © J.C. Lothier

Le 54^e congrès de la fédération nationale des cinémas français s'est tenu à Deauville du 28 au 30 septembre derniers. Au cours de ce congrès, Catherine Trautmann a fait le point sur l'exploitation cinématographique.

Le développement des multiplexes

Catherine Trautmann s'est interrogé sur le phénomène multiplexes : ces derniers répondent-ils à un véritable souci d'aménagement du territoire et des centres urbains ? Ne risque-t-on pas un surinvestissement dans ce secteur ? Quel est l'impact sur les conditions de concurrence et de diffusion des films et notamment des films français ? Pour répondre à toutes ces questions, Catherine Trautmann a confié une mission au conseiller d'Etat Francis Delon, président de la Commission de classification des œuvres cinématographiques, portant sur l'expertise et l'analyse de l'implantation des multiplexes.

Si le développement rapide de ce nouveau type d'équipement révèle l'existence d'une réelle capacité d'investissement en faveur de l'exploitation et contribue à l'augmentation de la fréquentation, il risque également de provoquer des déséquilibres dans la composition du parc français. Plusieurs initiatives consistant à réguler les nouvelles implantations dans le cadre des procédures actuellement en vigueur ou à corriger les éventuels déséquilibres qui pourraient en résulter ont déjà été prises dont, notamment, la réforme du barème du soutien automatique à l'exploitation, entrée en vigueur en automne 1998 et un décret paru début septembre visant à encadrer les conditions de la concurrence entre les multiplexes et l'exploitation locale.

Une politique de renforcement des aides en faveur de l'exploitation de proximité

L'augmentation de la fréquentation des salles en 1998 ne s'est pas

faite au bénéfice du cinéma français dont la part de marché a été médiocre. Il apparaît donc indispensable de renforcer le secteur de la distribution, maillon faible du cinéma français. Daniel Goudineau, directeur général adjoint du CNC, a été chargé par le ministre d'une mission d'analyse sur ce sujet.

Dans le but également de favoriser et de moderniser l'exploitation indépendante, des réformes devraient prochainement voir le jour dans le domaine de l'aide sélective aux salles et des aides destinées au secteur art et essai.

■ A propos de l'aide sélective : la réforme devrait permettre de mieux définir les priorités de l'aide et de la réserver aux exploitants indépendants. Mais la redéfinition des critères d'éligibilité devra faire l'objet d'une révision préalable des textes. Une autre mesure pourrait être prise plus rapidement : le déplafonnement de l'aide, qui permettrait d'apporter un concours à des projets de modernisation ambitieux, sous réserve que les bénéficiaires prennent des engagements en matière de programmation.

■ Catherine Trautmann a demandé à Jean-Pierre Hoss d'ouvrir les discussions avec les collectivités locales afin d'encourager une meilleure implication de celles-ci et notamment des grandes villes dans le financement de projets de qualité. Le seuil fixé par la loi Sueur (au-delà duquel une collectivité n'est plus autorisée à intervenir) devrait être révisé pour permettre un véritable concours des collectivités locales à l'effort de modernisation du parc.

S'agissant enfin du secteur art et essai, premier réseau de salles en France, un groupe de réflexion formé par la FNCF, l'AFCAE et le CNC est déjà au travail. La réforme de l'aide devrait permettre de simplifier ses conditions d'attribution, d'accroître son efficacité d'obtenir un meilleur équilibre dans sa répartition.

Projets de modernisation

Enfin, Jean-Pierre Hoss, directeur général du CNC, a annoncé aux exploitants ses projets de modernisation : amélioration du système de transmission au CNC des bordereaux de recettes (projet CINEDI) amélioration de la gestion du compte de soutien automatique et des délais de paiement ainsi que la mise en place de la réforme territoriale avec la transmission aux DRAC des compétences des délégations régionales du CNC.

LE CNC SOUTIEN LA CRÉATION ET LA MODERNISATION DES SALLES GRÂCE À DES AIDES AUTOMATIQUES ET SÉLECTIVES

Aides automatiques : 282,2 MF

Aides sélectives :

- À la création et à la modernisation des salles en région : 61,9 MF
- Aux salles arts et essai : 44 MF
- Aux salles indépendantes parisiennes : 9,2 MF
- Aides à l'animation : 5,2 MF...

L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE EN 1998

Les salles de cinéma ont accueilli plus de 170 millions de spectateurs en 1998. 4 762 salles regroupées dans 2 152 établissements sont implantées dans plus de 1 600 communes. Le parc de salles est bien réparti sur l'ensemble du territoire, mais d'importantes disparités demeurent. Le cinéma est principalement une pratique urbaine, et quatorze départements concentrent la moitié des entrées.

MOUVEMENTS DE SALLES ENTRE 1997 ET 1998

Nombre de salles	Établissements actifs	Dont établissements nouveaux
Salles actives en 1997	4 661	
Salles fermées en 1997	-105	
Salles nouvelles en 1998	+206	+180*
Salles actives en 1998	4 762	180

* dont 121 salles de multiplexes.

Plus de salles et moins d'établissements en 1998

En 1998, 4 762 salles ont été actives. C'est 101 de plus qu'en 1997. Ces salles supplémentaires résultent de la fermeture, provisoire ou définitive, de 105 écrans au cours de l'année 1997 et de l'ouverture ou la réouverture de 206 écrans en 1998. Le rythme d'ouverture de nouvelles salles (en moyenne 17 salles par mois) reste donc très soutenu et témoigne d'une dynamique de croissance largement portée par le développement des multiplexes. En effet, sur les 206 salles nouvellement ouvertes en 1998, 124 appartiennent à des multiplexes (dont 3 concernent l'extension d'un multiplexe déjà existant).

Le phénomène est encore plus marqué à Paris où 382 salles ont été actives en 1998 contre 351 en 1997. Les 31 salles supplémentaires résultent de 5 fermetures et 36 ouvertures et 32 nouveaux écrans (sur 36) appartiennent à des multiplexes. Avec deux nouveaux multiplexes, 1998 a été pour la capitale une année de forte croissance du parc en termes d'écrans.

Le recensement des établissements (lieux de projection cinématographiques comprenant une ou plusieurs salles) est apparemment moins positif : 2 150 établissements ont été actifs en France en 1998, contre 2 159 en 1997. 64 établissements ont fermé provisoirement ou définitivement leurs portes au cours de l'année 1997

et 55 établissements ont ouvert ou réouvert en 1998.

Cette apparente contradiction entre l'augmentation du nombre de salles et la diminution du nombre d'établissement témoigne de la tendance de ces prochaines années : les fermetures de salles concernent en général des petits établissements, et les ouvertures sont majoritairement le fait des multiplexes.

Parmi les 55 nouveaux établissements en 1998, 10 sont des multiplexes. A quelques exceptions près (8 cinémas de 2 à 4 écrans), les autres établissements créés sont des cinémas monoécrans.

L'équipement cinématographique demeure bien réparti sur le territoire

Compte tenu de sa taille, un multiplexe doit disposer d'un nombre de spectateurs potentiels très important au sein de sa zone de chalandise. C'est pourquoi ces nouveaux cinémas sont en général installés dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants. En 1998, deux multiplexes ont ouvert dans des agglomérations plus petites, à Saint-Omer et près d'Arcachon. C'est le début d'une nouvelle génération de multiplexes, plus petits (8 salles), qui se développent dans des agglomérations de près de 50 000 habitants.

A noter que 1998 aura été d'autre part une année d'équipement importante pour la région parisienne qui compte 4 multiplexes supplémentaires.

La création massive de multiplexes bénéficie donc principalement aux zones urbaines les plus peuplées déjà bien équipées en salles de cinéma. Toutefois, hors zones rurales, la répartition de l'équipement sur le territoire reste assez harmonieuse : si le nombre de salles est naturellement plus fort dans les départements très urbanisés, le nombre de fauteuils pour 100 habitants est à peu près équivalent quelle que soit la taille des unités urbaines.

A l'inverse de ce qui existe dans d'autres pays européens, les salles ne sont pas absentes des petites agglomérations et des communes rurales. La création de nouvelles salles dans les unités urbaines petites et moyennes se poursuit à un rythme soutenu, en partie grâce aux actions incitatives de l'Etat : en 1998, le CNC a accordé des aides à la création de salles à 38 projets (103 écrans) qui verront le jour au cours des prochaines années et dont 23 sont situés dans des unités urbaines de moins de 30 000 habitants.

Evolution contrastée de la fréquentation

En 1998, la fréquentation a progressé de 14,2 % en France par rapport à 1997. Toutes les catégories de communes et d'unités urbaines gagnent des spectateurs. L'augmentation de la fréquentation est plus marquée dans les petites communes et agglomérations que dans les plus grandes. C'est la conséquence des résultats exceptionnels de films comme *Titanic*, *Le Dîner de Cons* et *Les Couloirs du Temps*, dont le succès est assis sur des performances solides en province.

**LE TIERS DES SALLES DANS
DOUZE DÉPARTEMENTS**

En 1998, 4 762 salles regroupées dans 2 152 établissements étaient en activité. Elles comprenaient environ 989 000 fauteuils, soit 15 000 de plus qu'en 1997. Douze départements rassemblaient le tiers des salles, vingt-deux en rassemblaient la moitié.

Les départements les mieux équipés en salles de cinéma ne sont pas seulement ceux dans lesquels sont localisés les principaux pôles d'activité et de population du territoire (Paris et ses départements limitrophes, le Rhône, le Nord...). Parmi eux se trouvent aussi des départements des massifs alpins (Savoie et Haute-Savoie) et du littoral atlantique et méditerranéen, dont l'équipement cinématographique est surdimensionné par rapport au potentiel local pour accueillir la clientèle touristique en saison.

**LA MOITIÉ DES ENTRÉES DANS
QUATORZE DÉPARTEMENTS**

Bien que la France soit l'un des pays qui disposent du réseau de salles le plus dense, la fréquentation cinématographique est très inégalement répartie sur le territoire français. Quatorze départements totalisent plus de la moitié des entrées. Paris arrive largement en tête avec 27,1 millions d'entrées. Les Bouches-du-Rhône et le Nord avoisinent les 7 millions d'entrées et le Rhône atteint 6,3 millions d'entrées. Dans onze autres départements très urbanisés, le nombre d'entrées est supérieur à 3 millions en 1998. A l'autre extrême, le nombre d'entrées est très faible dans des départements ruraux : 111 000 en Lozère, 174 000 en Corse du Sud, 181 000 dans la Creuse et 190 000 en Ariège. Le nombre d'entrées que réalisent les salles d'un département étant très étroitement corrélé au nombre d'habitants, on calcule un indice de fréquentation qui résulte du rapport entre le nombre d'entrées de la zone et le nombre total d'habitants de celle-ci. Cet indice permet de mesurer l'activité cinématographique d'une zone géographique donnée en faisant

abstraction de son effectif de population. Il est très élevé à Paris qui, comme on l'a vu précédemment, draine un grand nombre de spectateurs venant des départements limitrophes. Cet indice de fréquentation est fort également dans le sud-est et dans les départements où existent des villes universitaires importantes (les enquêtes sur le public montrent que la sortie au cinéma est particulièrement prisée par les personnes qui ont un niveau d'instruction supérieur). L'indice de fréquentation élevé dans les départements alpins et certains départements du littoral ne signifie pas que les habitants y sont particulièrement cinéphiles. Ce sont en fait les entrées réalisées par les vacanciers qui majorent leurs indices.

**26 DÉPARTEMENTS RASSEMBLÉS
DANS 13 RÉGIONS SONT ÉQUIPÉS
DE MULTIPLEXES**

Fin 1998, 26 départements possédaient au moins un multiplexe contre 23 en 1997 et 8 en 1996. Pour 17 de ces départements, la fréquentation a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale. Dans certains d'entre eux, la progression des entrées a même été spectaculaire : la Haute-Savoie a enregistré plus de 40 % d'entrées supplémentaires, l'Hérault a progressé de près de 33 %, et la Seine-et-Marne de 28,4 %.

13 des 22 régions françaises étaient dotées d'au moins un multiplexe à la fin de l'année 1998. C'est surtout dans les régions les plus peuplées que ces établissements ont été implantés jusqu'à présent : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord Pas-de-Calais rassemblaient, à la fin de l'année 1998, plus de la moitié des écrans (57%) et des fauteuils (59%) construits jusqu'à cette date au sein de multiplexes.

**LA MOITIÉ DU PARC DE SALLES
ART ET ESSAI EST CONCENTRÉE
DANS TROIS RÉGIONS**

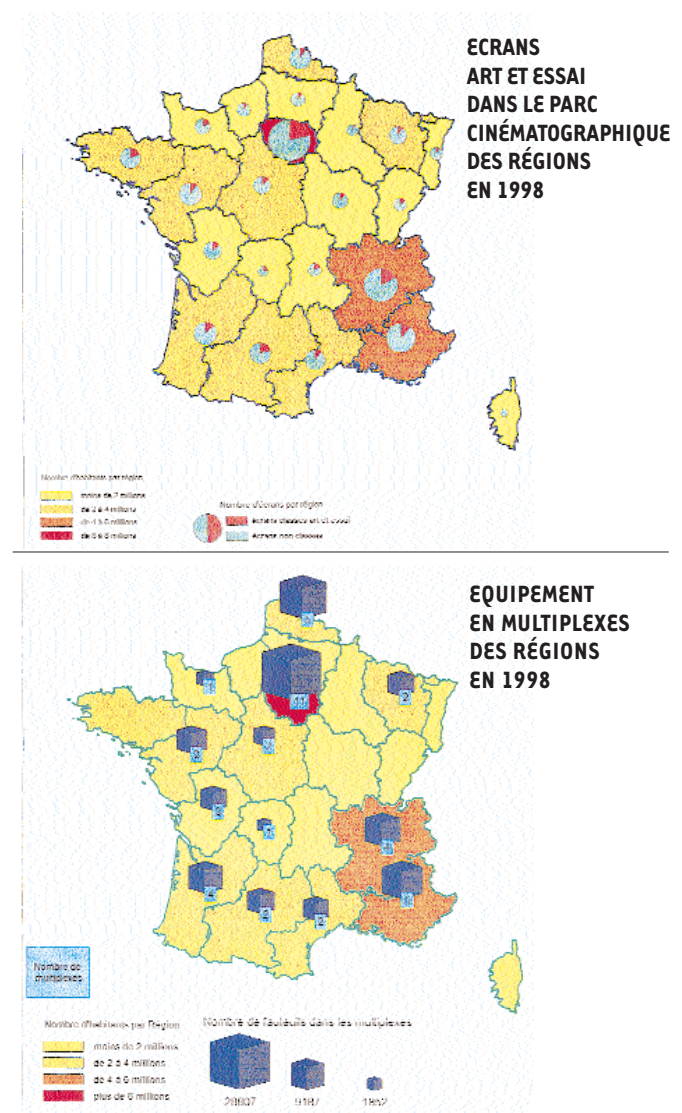
732 salles de cinéma ont été

classées Art et essai en 1999. Ces salles sont réparties dans 542 établissements dont plus des deux tiers (374) comportent exclusivement des écrans classés. Si le cinéma est surtout un loisir urbain, le cinéma Art et essai l'est plus nettement encore puisque près des trois quarts des écrans classés (71%) sont situés dans des communes de plus de 50 000 habitants. Les régions les plus urbanisées sont donc de loin les mieux dotées en salles Art et essai : l'Ile-de-France et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes en rassemblent près de la moitié (47%). Le Nord Pas-de-Calais fait cependant exception puisque,

pour une population à peu près équivalente à celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région compte moitié moins d'écrans classés. Le déficit d'offre de films Art et essai dans les régions à dominante rurale n'est pas un phénomène inéluctable : c'est dans le Limousin que le pourcentage d'écrans classés par rapport au parc total de salles atteint en France son maximum (23 %).

PARIS, VILLE DU CINÉMA

Paris dispose d'un patrimoine de salles de cinéma unique au monde. En 1998, 382 salles regroupées dans 97 établissements étaient en activité.



ARCHÉOLOGIE

Des sites gaulois et gallo-romains exceptionnels mis à jour à Roissy

Depuis 1997, une opération d'archéologie préventive est engagée, dans l'emprise de l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle, avant la construction de deux nouvelles pistes. Les différentes campagnes menées ont permis de fouiller près de 220 hectares sur lesquels de nombreux sites, principalement gaulois et gallo-romains, ont été mis à jour. Cette opération est le fruit d'une collaboration remarquable entre la DRAC d'Ile-de-France (service régional de l'archéologie), l'Association des fouilles archéologiques nationales, le CNRS et l'université.



Élément de décoration du char.
Pièce en bronze. Cliché : C. Valero/Afan

Une nécropole gauloise

Parmi ces nombreux sites figure une nécropole aristocratique gauloise dont la fouille vient de s'achever. Cette nécropole comprend une dizaine de sépultures dont deux tout à fait remarquables en raison des deux chars qui s'y trouvent. La tombe la plus prestigieuse date des années 300 av J.-C. Le défunt, certainement un homme, a été inhumé sur un véhicule à deux roues, déposé en entier dans la tombe. Ce char se singularise par la présence de nombreuses pièces ornées en bronze. La tombe contenait également deux grands vases en terre cuite, une garniture en bronze décorée, un nécessaire de toilette et des objets de parure. La seconde sépulture est celle d'un guerrier inhumé sur son char de combat. Unique en Europe, cette découverte permettra de renouveler notablement l'appréciation parfois simpliste que nous avons des Celtes et la connaissance de cette région aux époques gauloise et gallo-romaine.

Une collaboration exemplaire avec les Aéroports de Paris

Conscient de l'importance nationale de cette découverte, le directeur général d'Aéroports de Paris, qui a intégralement pris en charge le coût de ce programme de recherches, a décidé de céder à l'Etat la part du mobilier revenant à ADP. Ces objets iront prochainement enrichir les collections nationales. Cette donation exemplaire illustre les efforts importants consentis par ADP dans le domaine de la préservation du patrimoine archéologique.



Vue générale d'une des deux tombes à char. Cliché : C. Valero/Afan



Objet en bronze de grande taille.
Cliché : C. Valero/Afan

40 ans

LA DÉLÉGATION AUX ARTS PLASTIQUES ou l'art de regarder et d'écouter



Fabrice Hybert, *Odor, eau dort, eau d'or. 1997. La danse des cadres. Détails.*
Biennale de Venise

« Le mauvais exemple est souvent le meilleur » Marcel Mariën

Dans un discours tenu devant la presse à Lille en juin 1982, Jack Lang présentait le secteur des arts plastiques « *comme le secteur le plus abandonné de la culture* ». En France, le milieu des arts plastiques présentait à cette époque un retard que n'avait pas permis de combler, au cours des précédentes années, l'action de certaines structures dynamiques mais encore peu nombreuses et situées pour la plupart à Paris, comme l'union centrale des arts décoratifs, le service des arts plastiques du ministère des affaires culturelles, la section art-recherche-création du musée d'art moderne de la ville de Paris, le CAPC de Bordeaux, le musée de Grenoble, le Consortium à Dijon et, bien sûr, l'un des plus prestigieux équipements culturels de l'Etat, le centre national d'art et de culture Georges Pompidou, conçu à la fin des années soixante à partir du regroupement des collections et des savoir-faire de quelques établissements comme le musée national d'art moderne et le centre national d'art contemporain.

Un outil souple et efficace

Commandé en juillet 1981 par Jack Lang, et remis au ministre six mois plus tard, le rapport de la commission Troche proposait un ensemble de mesures concrètes afin de sortir de cette situation. La création, grâce à un décret daté du 17 octobre 1982, de la délégation aux arts plastiques constitua l'une des premières réponses faites aux

recommandations contenues dans le rapport. Administration centrale à part entière, pensée à l'époque pour devenir un jour une direction, la DAP se voyait confier la mission de définir et de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine des arts plastiques. Parallèlement, un nouvel établissement public était créé, le centre national des arts plastiques, chargé de gérer efficacement les crédits d'intervention de la puissance publique dans le domaine des arts plastiques.

Le souci de préserver une approche pragmatique des problèmes appelait un outil à la fois souple et efficace, capable de mettre en place un réseau de services à la hauteur des attentes d'un milieu artistique désorienté. Il s'agissait d'expérimenter une politique de l'Etat que l'on ne pût pas qualifier d'attentiste ou de lourdement interventionniste, une méthode qui, pour reprendre les termes de Michel Troche, devait veiller à échapper « *au réformisme empirique - qui est toujours conservateur- et à la théorisation abusive, qui joue le même rôle* ». Les missions assignées à la DAP et à ses représentants, recrutés alors parmi les personnalités les plus engagées du milieu de l'art (critiques d'art, artistes, commissaires d'expositions, etc), devaient permettre de soutenir la création en protégeant la liberté des créateurs. Mise en œuvre dans un premier temps par Claude Mollard et enrichie plus tard par ses successeurs, la démarche adoptée par la DAP allait permettre d'« *adapter le pouvoir des institutions aux exigences essentielles de la création et non l'inverse* » (Michel Troche cité par Claude Mollard in *La passion de l'art*, éditions de La Différence, p. 303, 1986).

Rassembler sans homogénéiser

Cela a été sans conteste une des forces de la délégation aux arts plastiques d'être née dans une période récente de la nécessité ressentie par les acteurs de l'art contemporain d'une action publique soucieuse du service des artistes aussi bien que de celui des publics. Abandonnée depuis le début du siècle par une administration des beaux-arts encline à se méfier des avant-gardes, la commande publique fut relancée à Paris, aussi bien qu'en région, grâce à un effort d'assouplissement des procédures et à une volonté affichée d'élargir le spectre des réalisations à des registres tels que celui de l'aménagement urbain, du mobilier, des nouveaux médias, de l'art éphémère ou encore de la photographie. Parmi les nombreuses disciplines relevant de la responsabilité de la nouvelle administration, certaines, comme le design, la photographie, le graphisme ou l'art textile, appelaient depuis longtemps une tutelle administrative pleinement consciente de la nécessité de rassembler sans homogénéiser.

Les FRAC, une référence à l'étranger

Les FRAC constituèrent l'une des grandes inventions redevables à la DAP et à ses dirigeants. Aujourd'hui encore, ces institutions qui

situent le pays bien loin de sa réputation de centralisme et de protectionnisme culturels sont souvent citées à l'étranger. Nés de la volonté de rattraper le retard des collections nationales en matière d'art contemporain et s'appuyant sur la contribution de comités d'experts indépendants et bénévoles, les FRAC ont offert aux régions la possibilité d'acquérir, dans de très bonnes conditions, des œuvres d'artistes de premier plan qui étaient parfois ignorés dans leur propre pays au moment où ces achats étaient négociés ! Les FRAC symbolisèrent l'expression d'une ambition décentralisatrice. Fonds régionaux d'art contemporain et non Fonds d'art régional contemporain, ils constituèrent une multipolarité de références pour l'éveil des vocations et la sensibilisation des publics à l'art contemporain.

Les conséquences de la redynamisation de la scène artistique française, via l'action de la DAP au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, s'observent dans l'audience accrue de l'art français à l'étranger. Après Daniel Buren en 1986, Fabrice Hybert a obtenu en 1997 le Lion d'or du meilleur pavillon national dans le cadre de la Biennale d'art contemporain de Venise. Aucun autre artiste français n'avait remporté cette distinction au cours des cinquante dernières années et, fait significatif, Fabrice Hybert détient aujourd'hui un record, celui, détenu jusque-là par le peintre américain Robert Rauschenberg, du plus jeune artiste à avoir jamais obtenu cette récompense.

Respect de l'imagination et de la compétence artistique

La délégation aux arts plastiques et le milieu des institutions, qui lui doit de s'être développé, sont parvenus à un moment décisif. La question du respect de l'imagination et de la compétence artistique est plus que jamais d'actualité. Le processus d'institutionnalisation qui a été engagé présente de nombreux avantages mais il n'est pas sans risque. La DAP doit se souvenir en effet que ce sont des personnalités atypiques et des idées parfois jugées irréalistes qui ont inspirées l'action des premiers services en charge des arts plastiques dans les DRAC, des premiers directeurs de centres d'art ou encore de ces artistes qui, au cours des dernières années, se sont sentis suffisamment en confiance pour s'engager dans la voie de l'enseignement sans abandonner leur œuvre personnelle.

Dans un pays traditionnellement plus attaché au domaine littéraire qu'à celui des arts plastiques, au patrimoine plus qu'à la création vivante, il y a encore un gros travail à faire pour rapprocher les publics de l'art contemporain. L'enjeu consiste à atteindre cet objectif tout en continuant d'être à l'écoute des artistes. Le temps n'est pas si loin où Jean Cassou dénombrait seulement trois œuvres de Picasso dans les collections publiques françaises*.

Guy Tortosa

Critique d'art et inspecteur des enseignements et de la création artistique

* *Le Portrait de Gustave Coquiot*, 1901, *l'Enfant à la poupée* 1900-1901 et *Femme lisant*, 1920. Le premier tableau a été légué à l'État par la veuve du critique en 1933, et conservé dans un premier temps au musée du Jeu de Paume avant la création du musée national d'art moderne. *L'Enfant à la poupée* a été acheté en 1935 à Picasso par le musée de Grenoble où il est conservé depuis. Le troisième tableau a été donné par l'artiste au musée de Grenoble suite à l'achat du précédent. Informations rapportées par Dominique Bozo in *Musée Picasso, catalogue des collections*, t.1, Paris, Réunion des musées nationaux, 1985 (reproduit in *Dominique Bozo, un possible portrait*, ouvrage collectif sous la direction de Marie-Laure Bernadac, Centre Georges Pompidou, RMN, 1994, p 15).

Hommage à Bernard Anthonioz QUE VIVE LA CRÉATION ARTISTIQUE !



Daniel Lelong, Bernard Anthonioz, Francis Bacon par André Morain

Il est rare que l'action d'un fonctionnaire donne lieu à une exposition. La mission de service public passe en effet par l'anonymat, car le « corps » des fonctionnaires est assimilé, juridiquement et métaphoriquement, au corps de l'État. Pendant près de 25 ans, Bernard Anthonioz a cependant tellement incarné les partis pris politiques et culturels d'une époque que cette rétrospective de son œuvre se justifiait pleinement.

Bernard Anthonioz (1921-1994) a marqué la politique culturelle de son temps. Né en 1921 à Genève, il fait des études de sciences économiques et de lettres. Après un début de carrière dans l'édition (Skira), il devient conseiller technique au cabinet d'André Malraux, puis en 1962, chef du service de la création artistique. Le 23 novembre 1967 il préside à la création et à la tutelle du centre national d'art contemporain (CNAC), rue Berryer. En mai 1976, est créé le fonds national d'art contemporain (FNAC), puis en décembre de la même année, la fondation nationale des arts graphiques et plastiques, dont il devient le secrétaire général. En 1982, Bernard Anthonioz se voit chargé de la mise en place des vingt-deux fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Bernard Anthonioz a ainsi mis en place une politique d'aide aux artistes, créant des ateliers pour répondre à la destruction des

réseaux de Montmartre et Montparnasse, mais aussi une maison de retraite à Nogent-sur-Seine, ou encore un régime de sécurité sociale approprié. Bernard Anthonioz a su assurer la promotion des artistes contemporains, pratiquant une politique d'achat d'œuvres de 1962 à 1979, à l'époque où il remplissait les fonctions de chef du service de la création artistique.

L'exposition *Hommage à Bernard Anthonioz* présente des œuvres qui reflètent à la fois les engagements personnels d'un homme et les commandes officielles : la scénographie de l'exposition, réalisée par Bruno Moinard, reflète cette dualité, présentant le long d'un premier axe les goûts personnels de Bernard Anthonioz (M. Bokor, A. Beaudin, Balthus, G. Pellon) et le long d'un autre les réalisations liées à la création du ministère des affaires culturelles (1959). Les engagements publics et les choix subjectifs seront synthétisés à travers le parcours politique et pictural d'un homme qui a marqué les affaires culturelles de la France.

22 octobre 1999 >> 2 janvier 2000

Hommage à Bernard Anthonioz

Couvent des cordeliers

15, rue de l'École de Médecine

75006 Paris

téléphone : 01.43.29.39.64



RÉÉDITIONS

Ouvrages de mathématiques : une liste de lacunes

L'an 2000 a été classé année mondiale des mathématiques par l'Unesco et l'Union mathématique internationale. Le Centre national du livre s'associe à l'opération en proposant aux éditeurs de langue française une aide financière à la réédition ou à la traduction d'ouvrages importants et actuellement indisponibles. La liste de ces ouvrages a été dressée en liaison avec la Société mathématique de France. Il s'agit soit de textes classiques à caractère savant ou de plus large diffusion dont l'intérêt est toujours actuel, soit de textes philosophiques récents publiés en anglais ou en allemand. Cette nouvelle liste de lacunes s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide à la réédition mis en place par le Centre national du livre depuis 1984.

Renseignements : CNL, 01 49 54 68 53

EXPOSITION

Delaroche (1797-1856) : un peintre dans l'histoire

Le musée des beaux-arts de Nantes, qui possède une remarquable ensemble d'œuvres de Paul Delaroche (13 tableaux légués en 1852 par Alphonse Clarke de Felire, collectionneur ami de l'artiste, et deux récentes acquisitions), se devait d'organiser une grande rétrospective de l'œuvre de ce peintre, fort célèbre au siècle dernier mais un peu méconnu aujourd'hui. L'exposition permettra d'appréhender, pour la première fois depuis bientôt 150 ans (la dernière grande exposition consacrée à Delaroche eut lieu à l'École

des beaux-arts de Paris en 1857), la totalité de la production de l'artiste à travers 45 tableaux, 60 dessins, une centaine de gravures et photographies anciennes... et un douzaine d'objets d'art attestant de la très grande popularité des œuvres de Delaroche au XIX^e siècle.

Delaroche. Un peintre dans l'histoire,
22 octobre 1999 >> 17 janvier 2000
musée des beaux-arts de Nantes
44 000 Nantes, .
3 février >> 23 avril 2000

Pavillon du musée Fabre, esplanade Charles de Gaulle 34000 Montpellier

CRÉATION

Un oratorio sur la Grande guerre

Le disque compact 1918, *L'homme qui titubait dans la guerre*, commandé par l'Historial de la Grande guerre de Péronne à Isabelle Aboulker et à l'orchestre de Picardie vient d'être édité. Enregistrée à Weimar, sous la direction d'Edmon Colomer, cette création s'attache à mettre en valeur l'universalité de l'expérience d'un soldat français lors du dernier assaut de la première guerre mondiale et sa réflexion sur la tourment qui l'a emporté. Édité par Triton avec le concours notamment de la DRAC Picardie et de l'Union européenne.

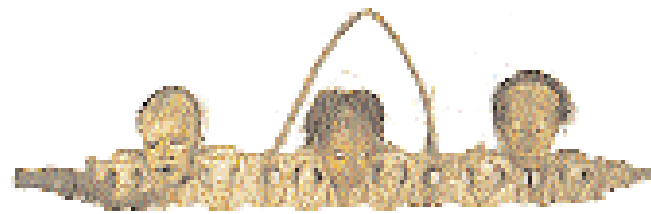


Antel-reliquaire, 1499. Kloster Bentlage museum Rheims. Allemagne

EXPOSITION

La mort n'en saura rien, Reliques d'Europe et d'Océanie Jusqu'au 24 janvier 2000

Le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie présente un impressionnant ensemble de reliques originaires d'Europe et d'Océanie. Regroupant 74 pièces ou ensembles choisis pour leur



Porte-crânes. Papouasie-Nouvelle-Guinée. Linden museum, Stuttgart

qualité esthétique et leur représentativité dans de nombreuses collections publiques et privées, l'exposition permet de mesurer les similitudes et les différences dans le comportement des hommes face à la mort. Parallèlement à cette exposition s'en tiennent deux autres au musée des arts d'Afrique et d'Océanie : l'une consacrée, à *Farid Belkahia*, artiste marocain contemporain, et l'autre à *Clovis Trouille*, artiste singulier et méconnu du XX^e siècle dont André Breton disait qu'il peignait avec des charbons ardents.

La mort n'en saura rien.
Reliques d'Europe et d'Océanie
13 octobre 1999 >> 24 janvier 2000
Farid Belkahia
29 octobre 1999 >> 4 janvier 2000
Clovis Trouille
29 octobre 1999 >> 4 janvier 2000

Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie
293, avenue Daumesnil 75012 Paris

Un colloque aura lieu au musée le mardi 9 novembre 1999 : intitulé *Du sacré au musée*, il permettra de réfléchir sur la présentation des reliques dans les expositions et les collections publiques.

Participation à confirmer au
01.44.74.85.01

PUBLICATION

Le livre : instrument de coopération entre le Nord et le Sud

Les actes des assises nationales tenues à Lille les 11 et 12 décembre 1998 sur le thème *Des livres pour le développement, de la dotation en ouvrages à l'appui de l'édition* viennent de paraître. Autour du don de livres, on verra comment celui-ci permet de s'intégrer dans une stratégie de coopération pour accroître la présence du livre et développer la lecture en Afrique. Les actes se concluent sur une charte permettant de mettre concrètement en œuvre cette politique de partenariat.

Opération réalisée avec l'aide de la direction du livre et de la lecture et du ministère des affaires étrangères. Renseignements : culture et développement, 04.76.46.80.29. Mél : nord.sud@culture-developpement.asso.fr

PUBLICATION

Le Musée et les cultures du monde

Les actes de la table ronde *Le Musée et les cultures du monde* des 9 et 10 décembre 1998 viennent de paraître dans la collection *Les Cahiers de l'École nationale du patrimoine*. Historiens, ethnologues, anthropologues, archéologues de toutes les origines avaient débattu des perspectives d'avenir concernant les musées telles que les partenariats, les nouvelles politiques d'acquisition ou la participation des minorités ethniques dans les musées. 340 pages, 140 F. Renseignements : Ecole nationale du patrimoine 01.44.41.16.41

JOURNÉE D'ÉTUDE

Le multimédia et l'analyse musicale

22 novembre
Organisée par la Cité de la musique, cette 3^e rencontre autour de la musique et du multimédia propose d'explorer le thème de l'analyse musicale dans les cédéroms. Les auteurs et concepteurs de produits invités permettront de connaître ce domaine et d'évaluer les enjeux pédagogiques. Par ailleurs, des enseignants, professeurs de musicologie, et auteurs de cédéroms réfléchiront à l'apport des outils multimédia dans l'appropriation et la compréhension d'une œuvre. Inscription obligatoire : 100 francs Renseignements : Cité de la musique direction des relations avec le public, 221 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris Téléphone : 01.44.84.45.22/31.

Photographie

LE MAROC, ENTRE INTERDIT ET SENSUALITÉ

L'exposition de photographies *Le désir du Maroc*, organisée du 1^{er} octobre 1999 au 2 janvier 2000 par la mission du patrimoine photographique s'inscrit dans cadre de l'opération *Le Temps du Maroc*.

Elle nous invite à nous laisser guider par le plaisir des sens - à nous laisser charmer, au sens propre du terme, par les images proposées.



Femme drapée dans un haik, circa 1880.
Photographe anonyme. Coll Guy Joubert



Sans titre, 1975. Photo Bernard Plossu

Alors que le Maroc a toujours été une source d'inspiration de nombreux peintres et photographes, la première photo officielle autorisée, celle du Sultan Moulay Hassan, ne date que de 1887 et toute représentation artistique de la figure humaine demeure encore aujourd'hui interdite dans ce pays.

Le photographe remplit pourtant un rôle essentiel : par son art, il joue avec cet interdit et d'une certaine manière il se joue de lui. Citons, par exemple, le travail étonnant du célèbre psychiatre Gaëtan de Clérambault : dans le cadre de ses recherches sur les drapés, celui-ci a intensément photographié, avant la Première guerre mondiale, le voile des femmes marocaines. C'est précisément cette démarche - découvrir la présence sociale, historique et culturelle des corps - audacieuse pour l'époque, que le patrimoine photographique a choisi de privilégier dans cette exposition : accorder une large place à la représentation des individus, et tout particulièrement à celle de la femme.

L'amour du Maroc

Mais les photographies rendent compte aussi des sensations et des émotions ressenties par tout visiteur ayant séjourné dans ce pays... et revenu séduit par le raffinement de sa culture. Quel que soit le sujet choisi par l'artiste : les paysages de l'Atlas, les grandes villes marocaines, les scènes de la vie quotidienne, ces quarante photographes, anonymes ou professionnels, nous donnent à partager, en noir et blanc pour la plupart, l'amour du Maroc sur plus d'un siècle, de 1860 à 1999. Toute la richesse de la culture marocaine y est parfaitement restituée : la séduction de la féminité (à travers la grâce d'une danseuse ou d'un pied délicatement peint au henné), l'effervescence des souks de Marrakech, de Tanger ou d'ailleurs ou encore les enfants jouant dans les médinas.

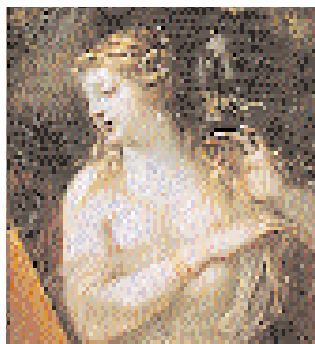
Parallèlement à l'exposition un ouvrage de deux cents photos (accompagnées de textes de Tahar Ben Jelloun, Alain D'Hooghe et Mohamed Sijelmassi) est publié sous le titre *Désir du Maroc* (éditions Marval, 390 F)

RENSEIGNEMENTS :

Mission du Patrimoine Photographique
Hôtel de Sully
01 42 74 30 60
<http://www.patrimoine-photo.org>

Exposition organisée avec le concours du Commissariat général franco-marocain du *Temps du Maroc* en France, la DAPA et la DAI du ministère de la culture et de la communication.

60 TABLEAUX ET DESSINS FRANÇAIS ENTRENT AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE RENNES



Jacques Blanchard. Vénus à sa toilette.
Musée des beaux-arts de Rennes

Jusqu'au 15 novembre 1999

Une moisson de chefs-d'œuvre musée des beaux-arts de Rennes 20, quai Emile Zola, 35000 Rennes

Le musée des beaux-arts de Rennes a récemment acquis 16 tableaux et 44 dessins, qui lui ont été cédés à des conditions très amicales par un grand amateur d'art français (qui souhaite garder l'anonymat), d'origine bretonne et depuis longtemps attaché au musée des Rennes. L'acquisition a été réalisée grâce au concours du Fonds du patrimoine, venu soutenir un effort exceptionnel de la Ville de Rennes et du Conseil régional de Bretagne. Parallèlement à cette acquisition, le collectionneur et son épouse ont tenu à faire don au musée, sous réserve d'usufruit, d'une grande esquisse de Noël Coppel, leur peintre favori. Réalisé pour le décor du Dôme des Invalides, cette œuvre viendra enrichir le fonds Coppel du musée, dominé par la

grande Résurrection de 1700, saisie à Rennes à la Révolution.

De Baugin au jeune Boucher...

La collection couvre le XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle : de Baugin au jeune Boucher, représenté par deux esquisses virtuoses. Les plus grands noms côtoient des artistes très rares que les collectionneurs ont su apprécier en véritables spécialistes du règne de Louis XIV.

L'ensemble offre de nombreuses correspondances avec la collection du musée et vient souvent la compléter harmonieusement. Ainsi la Vénus à sa toilette de Jacques Blanchard vient-elle fournir un utile contrepoint à l'imposante *Flagellation du Christ*, envoi de l'Etat en 1801.

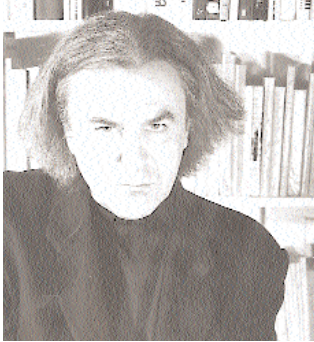
Les dessins mettent à nouveau en vedette la famille Coppel, de Noël à Charles-Antoine en passant par une *Adoration des mages* brusquement griffonnée par Antoine... et La Fosse affirme fortement sa présence avec deux études de décor et un *Moïse* défendant les filles de Jethro.

Plusieurs artistes sont illustrés par des œuvres qui sont certainement à ranger parmi leurs meilleures : Antoine Dieu avec *Moïse et les fils de Lévi*, La Fage avec un *Tobie et l'ange lumineux et onirique*, Chéron avec *Jupiter et Callirhoë*...

Les seize tableaux et les quarante-quatre dessins acquis par le musée des beaux-arts de Rennes sont, avant d'être intégrés dans les collections, exposés ensemble pendant deux mois.

ALAIN FLEISCHER

« Le Fresnoy, s'il est une école, n'est pas une école d'art mais un lieu où tous les langages artistiques se confrontent »



Alain Fleischer

« *Le Fresnoy est une école d'art atypique* » nous prévient son directeur, le photographe et écrivain Alain Fleischer. Vidéo et informatique, pratique et théorie sont au menu de cette école pas comme les autres, située près de Tourcoing, et destinée « à des étudiants avancés ».

Lettre d'information : En quoi le Fresnoy est-il une école d'art atypique ? Par les matières enseignées ou bien par les effets de métissage, voire de contamination entre les différentes disciplines jusque-là cloisonnées ?

Alain Fleischer : On peut dire que le Fresnoy est une école atypique d'abord parce qu'il n'est pas une école, du moins au sens traditionnel du terme. Le Fresnoy est avant tout un lieu de production pour des étudiants avancés, de profil post-diplôme, que nous aidons à passer à l'acte de création en leur faisant côtoyer des créateurs importants : Raul Ruiz, Robert Kramer, Jean-Luc Godard, Jean-Marie Straub / Danièle Huillet, Sarkis, Anne Theresa de Kermaker / Thierry de Mey, Alain Jaubert, Pascal Convert, Tony Brown, etc., ainsi

que des théoriciens et des historiens des différents champs artistiques contemporains. L'atypisme du Fresnoy vient aussi du fait que les disciplines traditionnellement enseignées et pratiquées dans des lieux différents, y sont réunies dans une promiscuité généralisée mais avec, pour chacune d'elles, un niveau d'exigence que soutiennent des techniciens et des équipements professionnels. La dimension du professionnalisme, qui nous vient principalement du cinéma et du théâtre, fait la différence sur ce terrain même de l'art où l'amateurisme et l'à-peu-près font souvent illusion.

LI : Le Fresnoy 1997-1999, deux ans après son ouverture : état des lieux.

AF : Incontestablement un geste architectural d'une grande originalité a eu lieu, et les bâtiments qui articulent l'ancien et le nouveau, le début du XX^e siècle au début du siècle suivant, continuent d'exercer leur magie. Par contre, on ne peut que regretter l'inachèvement, deux ans après l'ouverture, de certains équipements, du fait d'endémiques retards de chantier. Principale victime de ces retards, le *pôle son* devrait enfin devenir, au printemps, l'outil d'excellence conçu à l'origine. Les régies vidéo et tous leurs outils annexes de création numérique (dont les machines sophistiquées de la gamme Quantel) sont déjà parmi les plus performants de France. La section film est unique en son genre dans un lieu d'enseignement, et nous est enviée par les institutions

Le Fresnoy, studio national des arts contemporains. Bernard Tschumi architectes.
Photo Peter Mauss/ESTO

étrangères qui ont tout misé sur les nouveaux médias.

LI : « Arts contemporains » comme « nouvelles technologies »... pourquoi ce pluriel ?

AF : Les nouvelles technologies, appelées *digital media* par les anglophones, sont plurielles, mais leur radical commun est le calcul numérique. Quant au pluriel de l'expression « arts contemporains », il vise à nous démarquer du seul art contemporain annexé par les musées et les galeries, et désigne la double dimension à la fois artistique et contemporaine d'autres pratiques comme le cinéma, la vidéo, la danse, la musique, l'architecture, etc. Le Fresnoy, s'il est une école, n'est pas une école d'art mais un lieu où tous les langages artistiques confrontent leurs espaces et leurs enjeux.

LI : Dans l'actualité immédiate du Fresnoy, il y a une exposition des travaux d'élèves *Nouveaux indices* et un colloque autour de la question de plasticité.

AF : L'exposition *Nouveaux indices*, accompagnée d'une programmation de films, est la première occasion d'évaluer la production d'une promotion

sortante. D'autres suivront, comme la reprise de l'exposition au Credac à Ivry, ou la soirée du 23 novembre consacrée par la Cinémathèque française, au Palais de Chaillot, aux films produits au Fresnoy. Il me semble que tout cela n'a plus rien à voir avec la présentation de travaux d'étudiants et que nous sommes devant des œuvres de jeunes créateurs qui ont atteint, en partie grâce au Fresnoy, une première étape de leur maturité. Le colloque intitulé *Plasticité, signe des temps*, choisi pour saluer à notre façon la fin du siècle et du millénaire, tente de rappeler que le Fresnoy soumet la production et la programmation à un questionnement théorique intense. La question de la plasticité n'est pas propre aux arts plastiques, elle va des objets industriels d'usage quotidien aux propriétés de la matière ou du langage. C'est ce que nous rappelleront des philosophes, des scientifiques, des historiens et des artistes, et le dernier mot, pour cette fois-ci, sera donné à une intervention de Jacques Derrida.